



Souffrance au travail – l'exemple du TJ de Sens

LES BEAUX ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE LA TRISTE REALITE DU TERRAIN

Au tribunal judiciaire de Sens, les agents du greffe souffrent.

Des témoignages que nous avons recueilli le montrent : ils et elles se sentent humilié.e.s, surveillé.e.s, pressurisé.e.s, infantilisé.e.s...

Il faut dire que le management y est particulier :

- leurs allers et venus sont en effet surveillés par des caméras dont les écrans de contrôle sont... Dans le bureau de la directrice de greffe ! *Visiblement diriger un greffe ne semble pas chronophage, on peut aisément exercer en parallèle les fonctions d'agent de vidéo-surveillance !*
- Des agent.e.s du greffe (ceux dont on manque pour garantir le service public de la justice) se voient ordonner de désherber la cour ! *Y a pas de petite priorité !*
- Des contractuel.le.s ne sont pas renouvelé.e.s, en toute irrégularité, au mépris de leurs droits ! *« Et alors ? »*
- Le management par la peur et l'autoritarisme bâtit son plein : certain.e.s se voient ainsi interdit d'adresser la parole à d'autres ! *« Divisons pour mieux régner ! »*

... Et bien d'autres exemples encore, qui nous ont été signalés par des agent.e.s, des prestataires extérieurs ou encore des acteurs de la justice et qui montrent les dérives managériales hallucinantes qui ont pu avoir libre cours dans cette juridiction !



SOURIEZ VOUS ÊTES FILMÉ.E

Comment le « ministère du droit » peut-il laisser faire ça ?

Comment le président de ce tribunal, un magistrat, peut-il accepter une violation de la loi aussi grave que l'usage – de notoriété publique – détourné de caméras de vidéo-surveillance ? Il aura fallu attendre **2 mois** après notre première saisine (accompagnée de témoignages), alerter le CHSCT-D, le DRHAS, la CNIL et la presse pour que, enfin, le 21 janvier, [les chefs de juridictions nous informent faire procéder aux retraits des écrans de contrôle et de l'accès irrégulier aux images des caméras de vidéosurveillance](#) !

Pourquoi le CHSCT-D de l'Yonne n'a toujours pas déclenché d'enquête comme ses prérogatives le lui permettent ?

Pourquoi les syndicats « majoritaires », eux aussi alertés par des agent.e.s, n'ont pas répondu à leurs appels à l'aide ?

Traiter des personnels de la sorte ce n'est pas les respecter. Ce n'est même pas leur accorder le minimum de reconnaissance qu'on est en droit d'attendre de notre administration !

De telles conditions de travail, où le mépris et la déconsidération sont la banalité du quotidien, s'ajoutent au manque de moyens et à la surcharge de travail !

LA JUSTICE ZONE DE NON DROIT POUR LES PERSONNELS ?

Pourtant le ministère communique à l'envie sur la « qualité de vie au travail »

Pourtant le ministère produit fiches et formations sur « la prise en compte des RPS »

Pourtant le ministère prétend lutter contre « les violences faites aux personnels »

Mais concrètement, sur le terrain, face aux risques organisationnels avérés, face à la souffrance exprimée des agent.e.s, face aux oukases de certains managers en roue libre, que fait notre administration ?

Rien. Elle détourne le regard en espérant que cela passe et que personne ne fasse de vague.



*Une allégorie de l'administration face à la souffrance au travail :
Je ne dis rien, je ne vois rien, je n'entends rien*

A **Solidaires-Justice**, nous n'avons pas peur des remous. Toujours nous soutiendrons les agent.e.s en souffrance, jamais nous ne rentrerons dans des « négociations » de pseudo « paix sociale » qui laissent croire que bourreaux et victimes sont sur un même pied d'égalité. L'administration, notre employeur, est **RESPONSABLE** de la santé et de la sécurité, physique et psychologique, de ses personnels. Défaillir à cette obligation est pénalement répréhensible.

**Ne nous laissons plus faire
Exigeons la première des reconnaissances qu'est le respect**



**Ensemble on est plus fort
Rejoignez-nous !**

